

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU VENDREDI 29 JANVIER 2021**

**MODIFICATION DU TAUX DE REVERSEMENT DE LA TAXE SUR LA
CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ POUR LA VILLE DU MOULE**

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi 29 du mois de janvier à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	TITULAIRES		Présents	Abs, exc	SUPPLEANTS		Présents	Abs, exc
1	DAVID	Pierre-Emile	X		HOUBLON	Christine		
2	MERIDAN	Didier	X		CELIGNY	Jean-Luc		
3	DELTA	Edouard		X	BELIA	Georges		
4	BERAL	Olga	X		ELEORE	Jean-Pierre		
5	EUSTACHE	Fred	X		MOUSSE	Tony		
6	CHALUS	Ary		X	BERNADOTTE	Denis		
7	BABEL	Francis	X		LICIUS	Romain		
8	FAIRFORT	Éric		X	BABEL	Fred		
9	ATALLAH	André		X	ISSA	Jean-François		
10	PETRO	Sonia		X	REJON	Philippe	X	
11	ABELLI	Thierry		X	COÉZY	Georget		
12	ABSALON	Kévin		X	SIBA	Denise		
13	ZOZO	Gaby		X	DORVILLE	Murielle	X	
14	JOSPITRE	Christian		X	BALON	David	X	
15	OPET	Ghislaine	X		PHILETAS	Christina		
16	VALLUET	Anselme	X		MOUILA	Gladys		
17	BERCHEL	Jean-Marie		X	PIOCHE	Mireille		
18	LANDRY	David		X	ROSEAU	Fabrice		
19	CORNET	Cédric		X	FRAIR	Jules		
20	DAMO	Jimmy		X	BEAUPERTHUY	Emmery		
21	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole		X	DI RUGGIERO	Patrick		
22	POMPILIUS	Anaïs		X	DI RUGGIERO	Nicole		
23	EMMANUEL	Félix		X	SAHAI	Serge	X	
24	BROCHANT	Patrick		X	TARER	Philippe		
25	MARICEL	Arthur	X		SAPOTILLE	Jocelyn		
26	COMBES	Yvon		X	BEAUZOR	Lucien		
27	MAES	Jean-Claude	X		ETZOL	Maryse		
28	HEGESIPPE	Jean-Marc	X		TOTO	Joel		
29	MANNE	Éric		X	DANQUIN	Alberte		
30	LUSINE	Jacqueline		X	EMMANUEL	Anaïs		
31	DULAC	Daniel	X		PELAGE	Patrick		
32	ARMOUGOM	Betty	X		LOQUES	Rose-Marie		

	<i>TITULAIRES</i>		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>	<i>SUPPLEANTS</i>		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>
33	DEZAC	Philippe		X	COQUITTE	Richard		
34	CHICOT	Eddy		X	LUCE	Fabrice		
35	CHERALDINI	Laurent		X	VERSIN	Rony		
36	KINDEUR	Ornella		X	MORDIER	Rose-Lise		
37	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François	X	
38	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy		
39	ELIZABETH	Camille		X	PHIBEL	Christine		
40	MELANE	Merlin		X	FAMIBELLE	Roselise		
41	MOUNSAMY	Olivier		X	ZEMBAMA	Rodrigue		
42	MOUSTACHE-MAYEKO	Alin		X	BOUDHOU	Dimitri		
43	VERGE-DEPRE	Yves	X		RANCÉ	Rangy		
44	LAVAURY-BOSC	Jean-Pierre	X		BON	Pascal		
45	LATCHOUMANIN	Éric	X		KANDASSAMY	Marcel		
46	COUPPE DE K/MARTIN	Georges	X		NARDIN	Georges		
47	CRAIL	Christophe	X		DELOS	Sylvie		
48	REPIR	Jimmy		X	MAURIELLO	Edmée		
49	LORIDON	Eddy	X		ABELA	Jean-Marie	X	
50	RICHARD	Albert		X	SEJOR	Nelly		
51	EZELIN	Jean-Claude	X		BRUDEY	Philippe		
52	PETIT	André	X		BEAUJOUR	M. Dany		
53	BRUDEY	Hilaire		X	ROGERS	Patrick		
54	FOY	Manon		X	DEHER	Gaëlle		
55	SACILÉ	Serge		X	LOSAT	Albert		
56	SARREAU	Alain	X		LAROCHELLE	Louis		
57	ANDRÉ	Héric		X	DELANNAY MALESPINE	Rosie	X	
58	MICHINEAU	Magloire		X	RÉNIA	Olivier		
59	LANCASTRE	Joel	X		BOULON	Ernan		
60	TOI	Yvon		X	BRESLAU	Nicolas		

Procurations : M. Jean-Claude EZELIN à M. André PETIT

Secrétaire de séance : M. Éric LATCHOUMANIN

MODIFICATION DU TAUX DE REVERSEMENT DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ POUR LA VILLE DU MOULE

La Ville du Moule sollicite le Syndicat afin de réaliser des travaux sur son réseau d'électrification.

Dans ce cadre, la Ville a pris une délibération autorisant le Sy.MEG à retenir en totalité le montant de la TCFE perçu pour son compte.

Ainsi, les travaux pourront être réalisés à hauteur de 50 % de la TCFE annuelle, dès réception des devis datés et signés de la Ville. Un décompte sera adressé à celle-ci en fin d'année.

MODIFICATION DU TAUX DE REVERSEMENT DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ POUR LA VILLE DU MOULE

Vu l'article 178 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales portant réforme de la taxe sur l'électricité ;

Vu l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales relative à la taxe communale sur l'électricité ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 juin 2007 portant création du SIEG ;

Vu la délibération en date du 25 avril 2008 relative au principe de la perception par le SIEG d'une partie de la taxe sur l'électricité et du reversement de la contrepartie aux collectivités membres ;

Vu la délibération n°12 en date du 15 mai 2008 portant institution et perception de la taxe sur l'électricité ;

Vu la délibération n° 8/DCM 2020/106 en date du 22 décembre 2020 de la Ville du Moule ;

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Le comité syndical, après avoir délibéré par,

Voix pour	29
Abstentions	0
Voix contre	0

DECIDE :

Article 1 : le Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe continue de percevoir la taxe sur la consommation finale d'électricité sur le territoire de la Ville du Moule.

Article 2 : la totalité de cette taxe perçue par le Syndicat sera conservée par ce dernier pour les exercices 2020 et 2021.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte relatif à cette affaire.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Signé le jeudi 04 février 2021
Président
DULAC Daniel

